

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 14/05/2018

Le lundi 14 mai 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le lundi 7 mai 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. SANSOZ

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mmes de BRO SSE, BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : MM. CALMARD, ROYER, Mme DOR

ABSENTE EXCUSEE TEMPORAIREMENT : Mme GUILLOTEAU (absente aux rapports n° 647 à 653 et 656, 657)

DEPOTS DE POUVOIR : M. CALMAR pouvoir à Mme DESCOUR
M. ROYER pouvoir à M. BROLIQUIER
Mme DOR pouvoir à M. DAYME
Mme GUILLOTEAU pouvoir à M. SANSOZ

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/03/2018

M. le Maire : Nous allons prendre l'ordre des dossiers de façon numérique, sachant que nous réserverons les dossiers présentés par Maryll Guilloteau à son arrivée.

02/18/647 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (opération été) pour un montant total de 19 000 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/648 Participation financière à la production de logement social. Autorisation de signature de conventions Adaptation de l'opération 60059005 Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/649 Attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/650 Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/651 Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 "Aménagements des crèches 2015-2020" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/652 Dénominations de voies nouvelles et d'un espace public ZAC Confluence à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. le Maire : Je suis particulièrement heureux d'avoir la rue Louis-Thomas Achille sur le territoire du 2^{ème} arrondissement. J'ai connu personnellement Louis-Thomas Achille et sa famille et je pense qu'il mérite effectivement que l'on se souvienne de lui et de son action pour la culture de notre ville.

Mme de Lavernée : Je l'ai connu également, il faisait des émissions passionnantes sur RCF. Je voulais dire également concernant les dénominations de rue dans le 2^{ème} arrondissement que nous espérons que Jacques Truphémus aura aussi sa rue très prochainement et le plus tôt possible.

M. le Maire : On l'a demandé, nous l'avons proposé à la suite de son décès, compte tenu de l'immense homme qu'il était et du rayonnement qu'il a apporté à la Ville de Lyon. La Ville de Lyon m'a fait part que notre souhait rejoignait le sien. Nous verrons dans combien de temps M. Truphémus aura une rue. J'espère que cela sera le plus rapidement possible. En l'occurrence, vous savez que sur ces sujets-là nous ne sommes pas directement décisionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/653 Dénomination d'une voie nouvelle "rue Francisque Collomb" ZAC Confluence à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : C'est une joie de voir ce dossier arriver à notre ordre du jour, puisqu'à la suite de son décès, en 2009, j'avais demandé à la mairie de Lyon qu'il puisse y avoir un espace public au nom de Francisque Collomb qui a été Maire de Lyon pendant de nombreuses années. Il a fallu presque 9 ans pour que ce dossier arrive sur nos pupitres. Je ne sais pas quelle est la cause de cette lenteur parce que je pense que tout le monde s'accorde à reconnaître que Francisque Collomb a été un grand Maire. Même s'il a été discret, il a marqué Lyon.

Il a marqué Lyon par ses réalisations, je pense au métro, la gare de la Part Dieu, Eurexpo, Interpol, la renaissance de Gerland, la Cité Scolaire Internationale, le début du plan lumière et de l'illumination de Lyon et puis, la réfection des façades. Dans le 2^{ème} arrondissement, on lui doit un certain nombre de réalisations : le parking des Cordeliers, le début de la place Antonin Poncet, la patinoire Charlemagne. Et bien d'autres équipements, notamment des équipements sociaux et scolaires. Sa politique n'était pas une politique flamboyante, mais elle a été une vraie politique faite de choix. Il a été un grand Maire de Lyon. En septembre 2006, nous lui avons rendu hommage ici en lui remettant de son vivant la médaille d'honneur de la mairie d'arrondissement et depuis 2009, nous rappelons le grand Maire qu'il a été et le désir de la mairie du 2^{ème} de donner son nom à un espace public. Cela sera fait dans les jours à venir puisque je vous demande de voter pour donner son nom à une rue traversante qui ira du Rhône à la Saône et qui sera à terme très fréquentée. Ce sera une rue importante de notre arrondissement qui portera le nom de Francisque Collomb.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/654 Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Concernant le Pardon des Mariniers, le samedi 2 juin, il y aura un après-midi à la place Nautique. Le dimanche 3 juin à partir de 9h30 il y aura un accueil à la place Nautique puis la messe du Pardon et une animation musicale vers 11h45. Le verre de l'amitié est offert comme chaque année par la mairie du 2^{ème}, il aura lieu à 12h30 et sera suivi d'un barbecue, buvette et des animations tout l'après-midi jusqu'à 18h.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/655 Programmation "Tout l'monde dehors !" 2018 - Approbation de conventions types -

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Malgré une baisse de budget encore une fois cette année, on a essayé de maintenir plusieurs événements sur l'ensemble de l'arrondissement et sur l'ensemble de la période, ce qui n'est pas facile.

M. le Maire : Effectivement, un programme assez riche avec des subventions en baisse. Mais ce programme va participer à l'animation estivale de notre arrondissement pour la population lyonnaise et touristique pendant tout l'été.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/656 Modification de la délibération n° 2012/4411 du 14 mai 2012 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 40 % par l'AFPICL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 20 000 000,00 euros - Opération : reconversion des anciennes prisons Saint Paul et Saint Joseph

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/657 Application enform@Lyon - Aménagement d'aires de fitness - Opération 60046573 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004 - Signature d'une convention d'offre de concours

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : L'élément que je souhaite souligner avant de mettre ce dossier aux voix, c'est que nous souhaitons vivement à la mairie du 2^{ème} arrondissement, être consultés et associés quant à l'implantation de ces aires de fitness. Il y a eu une installation sans consultation d'une aire de fitness sur la place de l'hippodrome qui depuis a été démantelée à la demande des habitants et à la demande de l'équipe du 2^{ème} arrondissement car elle n'était pas souhaitable sur cet emplacement. M. le Maire, je vous demande de soutenir ce dossier, en notant que nous soyons associés à la concertation, s'il y en a une car depuis 17 ans le mot concertation n'est pas souvent à l'ordre du jour à la Mairie centrale est c'est bien dommage pour les lyonnaises et lyonnais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/658 Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit situé place Renée Dufourt à Lyon 2e au profit de la MJC Presqu'île Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2e - Ensemble Immobilier n° 02259

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Vous savez qu'à plusieurs reprises, en Conseil d'arrondissement, en Conseil municipal, dans divers courriers adressés au Maire de Lyon, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre désaccord avec la Mairie centrale sur ce dossier.

Un désaccord fondé non pas sur des questions idéologiques mais bien sur des questions de droit.

En 2016, nous avons bien sûr voté l'acquisition de ces locaux par la Ville, puisque depuis le début du mandat, nous demandons une salle associative et familiale pour ce secteur qui en manque cruellement. La salle familiale a été abandonnée, la grande salle qui était prévue initialement à l'angle de la rue Casimir Périer et du quai Perrache, pour des raisons budgétaires, nous l'avons publiquement regretté mais nous avons au moins les salles associatives qui avaient fait l'objet de discussions au début et qui faisaient l'objet de notre demande. A l'époque, l'attribution de cet équipement public à la MJC Perrache Confluence ne figurait pas dans la délibération qui stipulait « l'accueil d'activités associatives » sans plus de précision. Mais l'hypothèse avait été émise en commission immobilière. Nous avons alors aussitôt réagi contre ce projet non concerté et non respectueux du droit des collectivités.

Depuis des mois, nous tentons de rappeler à la Ville ce droit dicté par le Code Général des Collectivités Territoriales : toute décision sur le fonctionnement d'équipements de proximité nécessite la tenue d'une commission mixte paritaire. Cette commission depuis 17 ans ne s'est jamais tenue. L'ancien Maire de Lyon, Gérard Collomb, faisait la sourde d'oreille chaque fois qu'on lui parlait de cette question de tenue annuelle d'une commission mixte paritaire entre la Ville de Lyon et les arrondissements. Il devrait y avoir 9 commissions paritaires qui se réunissent chaque année pour arrêter les décisions concernant la gestion des équipements de proximité. C'était le sujet principal de désaccord entre l'ensemble des mairies d'arrondissement et la mairie centrale. Le nouveau Maire de Lyon, élu en juillet dernier, avait réuni les maires d'arrondissement au mois d'octobre pour dire qu'il allait se soucier de cette question. Il avait bien compris que c'était un problème pour le droit, pour les mairies d'arrondissement d'opposition et pour les mairies d'arrondissement de la majorité et il avait annoncé qu'on entendrait parler de ce sujet avant l'été de cette année 2018 et à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle.

Et malgré cela, aujourd'hui, on nous demande de voter la mise à disposition de ces locaux à la MJC Confluence, comme on nous avait demandé, il y a quelques mois, l'attribution à la mairie centrale de la gestion de la salle rue de Savoie.

En conséquence, sans passage préalable en commission mixte paritaire, nous contestons cette délibération. Nous n'avons pas le droit de la retirer de l'ordre du jour de ce soir, nous voterons bien évidemment contre.

Mais nous demandons officiellement à la Ville de la retirer de l'ordre du jour du prochain conseil municipal et des suivants, tant que la commission mixte ne se sera pas réunie. Si tel n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'utiliser les moyens de recours juridiques en notre possession.

Nous espérons que le droit s'imposera à la Ville comme cela a été le cas lors de l'attribution irrégulière de places en crèches à des entreprises il y a quelques mois.

Et logiquement, il va de soi que nous voterons également contre la délibération suivante, attribuant 40 000 € à la MJC Confluence pour l'équipement de ces salles.

M. Bernard : M. le Maire, je reconnais bien-là votre posture. Depuis de très nombreux mois, vous en faites un vrai cheval de bataille de cette histoire d'attribution de la gestion de locaux qui pourraient être gérés par la mairie du 2^{ème} arrondissement. Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui la MJC déborde. Le nombre d'adhérents, le nombre d'enfants qui participent à toutes les activités de la MJC est un encouragement au contraire, à nos élus de regarder cette jeunesse et ces enfants avec beaucoup d'empathie et d'envie de leur donner des cadres où ils puissent s'exprimer au lieu d'être dans les rues ou espaces publics à faire des dégradations, notamment de skate board sur la descente de la place Carnot. Je crois que c'est un mauvais procès que vous faites, vous cherchez chaque fois à mettre en difficulté, à la fois la Mairie Centrale sur des sujets qui devraient, indiscutablement, trouver un consensus total quel que soit les majorités qui sont en place. Je ne comprends pas que vous soyez obstiné à ce point-là puisque vous avez déjà eu un refus, que vous avez porté un dossier au tribunal administratif qui n'a pas pris en compte votre demande....

M. le Maire : Ah bon, lequel M. Bernard ?

M. Bernard : ... je ne sais même plus si vous avez une majorité puisque maintenant vous êtes tout seul. Je voudrais savoir si un jour la majorité que vous semblez appeler de vos vœux ici, est vraiment solide ?

M. Chaillet : Elle est solide.

M. Bernard : Vous, il n'y a pas de problème pour la solidarité envers votre Maire d'arrondissement, ça je vous fais confiance M. Chaillet !

Il faut dire aussi quand vous avez une MJC qui a un tel succès et l'attente des parents y compris au nord de la presqu'île qui valident les activités d'une MJC en plein dynamisme. La subvention de 40 000 euros pour équiper ces locaux, je vous signale que c'est aussi pour apprendre des langues, de la musique, du dessin, etc... je crois qu'il faudrait faire attention quand on veut à la fois rejeter ce genre de délibération de ne pas nous mettre en difficulté vis-à-vis de parents qui attendent de nous autre chose que des combats de coqs à la mairie d'arrondissement. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Je vous ai bien écouté, M. Bernard, y a-t-il d'autres interventions ou remarques ?

M. Sansoz : Je ne sais pas si c'est nécessaire, mais je vais quand même rappeler que le groupe LR votera comme vous M. Le Maire, visiblement des personnes en doutent !

M. Chaillet : Concernant la jeunesse lyonnaise et la jeunesse du 2^{ème} arrondissement qui a besoin effectivement d'activités, la MJC a demandé beaucoup de créneaux sportifs à la Halle aux fleurs qu'elle n'arrive pas à remplir sur certains créneaux où il y a 3-4 participants sur des surfaces de 300 m². Vous pourrez vérifier, ce que je dis est vérifiable. Deuxièmement, nous avons demandé depuis 3 ans la réfection du gymnase Bayard. Coût de l'opération : 70 000 euros. Au moment où on se parle, on a appris ce matin que cela serait fait en 2019 et pas en 2018. On nous ballade depuis 3 ans. Je propose que ces 40 000 euros qui seraient dédiés à équiper éventuellement cette salle, soient utilisés à la réfection du gymnase Bayard dont les créneaux sont surbookés par des lyonnais et des jeunes lyonnais et des jeunes perrachois.

M. Dayme : J'aimerais juste poser une question. Est-ce que vous connaissez le projet de la MJC ? Que va-t-elle faire de ces salles ?

M. Chaillet : J'ai participé au dernier Conseil d'Administration où cela a été évoqué.

M. Dayme : Quand on voit que dans l'arrondissement il n'y a pas de salle pour les associations et quand on voit que dans ce projet la MJC va mettre à disposition les salles pour des associations de quartier du 2^{ème} arrondissement, je trouve que c'est bénéfique pour l'arrondissement et pour ses habitants.

M. Chaillet : Je vais faire une réponse très rapide à votre question. Dans le projet Confluence, il y a effectivement des salles associatives et destinées aux familles aussi. La MJC n'a pas vocation à gérer tout le tissu associatif de l'arrondissement. Ce n'est pas sa fonction première, M. Dayme. La MJC est une association comme les autres.

M. Le Maire : Quelques réflexions quand même. Premièrement, il n'y a pas que la MJC qui s'occupe des jeunes et des enfants dans le 2^{ème} arrondissement. Deuxièmement, M. Bernard nous a fait une lecture du rapport qui n'était pas la mienne. Je n'ai pas compris que ces locaux étaient une extension du siège de la MJC pour les propres activités de la MJC mais bien pour mettre en œuvre un projet associatif. S'il y en a un qui est obstiné, c'est bien M. KEPENEKIAN, qui nous avait promis qu'il reviendrait vers nous avant l'été. Aujourd'hui, on n'a toujours pas de réponse de sa part. Je reprends les propos que j'ai tenu tout à l'heure, c'est d'abord sur la forme juridique, il y a un moment où on est dans une collectivité locale, les règles juridiques, la loi s'appliquent. Aujourd'hui, à Lyon, on n'applique pas la loi, c'est ce qui me gêne. Je n'ai pas porté de jugement sur le fond de ce projet.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Aujourd'hui, il y a un problème juridique, on aurait dû, avant de passer cette délibération, saisir cette commission. Cette commission n'a pas été saisie. On n'est pas dans l'ordre des choses et c'est ce qui motive notre vote contre ces deux rapports.

CONTRE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

2 VOIX POUR : MM. Bernard, Dayme.

Non participation au vote : Mme Dor

02/18/659 Attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Presqu'île-Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2e, pour l'équipement du local - Adaptation de l'opération n° 02259001 "Locaux associatifs (acquisition en VEFA et subvention) ZAC Confluence 1)" - Financement par affectation d'une partie de LAP 2015-2, programme 00001

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

CONTRE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

2 VOIX POUR : MM. Bernard, Dayme.

Non participation au vote : Mme Dor

02/18/660 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances. Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 euros -

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je voulais noter au passage que pour la Sauvegarde, 750 euros de subvention au vu du total des subventions, c'est peu. J'ose espérer que sur les années à venir cette association puisse être accompagnée un peu mieux au vu de son travail effectué sur la presqu'île.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/661 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme Dor

02/18/662 Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 29 000 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/663 Attribution de subventions pour un montant total de 62 800 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales -

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

Mme de Brosse : Je vous demande de voter pour l'attribution de subventions en faveur des associations qui contribuent à l'animation de notre territoire. 2 000€ pour France-Bénévolat, situé dans le 2^e, qui met en relation bénévoles et associations, c'est bien. Mais je ne comprends pas pourquoi on propose 2 500€ à la MJC Laënnec-Mermoz pour repérer des spectacles jeunes publics, on ne peut tout de même pas verser une subvention aux MJC chaque fois qu'elles font quelque chose ! Quant aux 11 500€ pour l'organisation d'une friperie dans le 9^e, je trouve cela complètement disproportionné, d'autant plus que cette association bénéficie de locaux mis gracieusement à sa disposition par la collectivité pendant toute l'année et qu'il est impossible d'avoir le bilan de son activité. En tant que contribuable, cela m'énerve un peu. Mais je vous demande de voter favorablement.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. On regarde d'abord les associations qu'on connaît bien sur notre secteur et on ne va pas les pénaliser.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/664 Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extrascolaire) Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme de Lavernée : Je voulais profiter de ce dossier scolaire pour faire une intervention : il est prévu en conseil municipal de faire passer un rapport sur la tarification des activités périscolaires, avec le groupe LR, nous ne trouvons pas normal que ce dossier ne passe pas en conseil d'arrondissement. La tarification des activités périscolaires concerne chaque parent dans chaque école et dans chaque arrondissement. Pourquoi fait-on passer dans les arrondissements par exemple, la rémunération des agents recenseurs et pas la tarification des activités périscolaires qui va être un enjeu important et qui va impacter le budget des parents ?

Mme Descour : Je voulais vous proposer de faire un petit point sur les derniers avancements sur la réforme des rythmes scolaires qui est de nouveau à l'ordre du jour avec une délibération qui n'est pas soumise au conseil d'arrondissement, comme vous venez de le dire Mme de Lavernée, et qui porte sur la tarification des activités périscolaires et extrascolaires. Pourtant 100% des familles sont concernées à la rentrée prochaine par l'adoption de cette délibération. Celle-ci permettra enfin de lancer, à partir du 30 mai prochain les inscriptions pour ces différents temps que sont : la restauration, la garderie du matin et les nouveaux temps du soir, appelés « Après la classe » de 16h45 à 17h30 ou « la fin d'après » de 17h30 à 18h30 sans oublier l'inscription aux « Ateliers du Mercredi » qui seront eux, accessibles à tous les enfants quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent, public ou privé, s'agissant d'un temps extrascolaire. Pour le moment, le moins que l'on puisse dire, c'est le brouillard complet pour les familles qui ne connaissent pas encore les tarifs et les modalités d'inscription. C'est le brouillard également pour les directeurs d'école qui ne connaissent pas encore leurs missions pour la rentrée prochaine, sur les temps de garderie dont ils ont aujourd'hui la charge et qui au moment des inscriptions des petites sections, ne peuvent pas faire le point avec les familles sur ces différents temps périscolaires auxquels les enfants seront inscrits. C'est également l'incertitude pour les directeurs et les animateurs des accueils de loisirs dont le statut est souvent très précaire. Ils ne savent pas comment ils seront employés à la rentrée prochaine. C'est aussi l'incertitude pour les partenaires associatifs qui ont la responsabilité de l'organisation de ces temps puisqu'ils n'ont pas eu plus d'information sur la façon dont tout cela sera mis en place. Autant dire que pour le moment, il y a beaucoup d'incertitude sur la rentrée 2018/2019 et on espère que cette délibération permettra d'y voir un peu plus clair.

M. le Maire : Merci Mme Descour pour ces explications.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme Dor

02/18/665 Programmation financière 2018 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise. Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 168 400 euros

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/666 Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Il est vrai que dans le contexte actuel, il est compliqué pour un certain public d'accéder à l'emploi. C'est pour cela que la maison de l'emploi et de la formation ainsi que la mission locale de Lyon ont été créées et fonctionnent pour apporter des solutions et permettre à un public modeste d'accéder à l'emploi. Je vous demanderais bien sûr, d'apporter votre soutien à cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/667 Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/668 Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 euros

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

Mme de Brosse : Je vous demande de voter pour l'attribution de subventions en faveur des associations qui gèrent les jardins partagés. Pour notre arrondissement : 700€ pour « Envie partagée » qui gère le jardin quai Rambaud, 600€ pour les jardins suspendus de Perrache et 900€ pour la MJC. J'en profite pour vous rappeler qu'un troc des plantes est organisé par le conseil de quartier Bellecour-Carnot, le 26 mai de 9h30 à 12h30 place Ampère.

M. le Maire : Belle initiative pour la deuxième année consécutive. Cela avait été un grand succès l'année dernière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non participation au vote : Mme Dor

02/18/669 Programmation financière 2018 au titre du volet culture de la politique de la ville. Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 euros

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes évidemment favorables à l'action, c'est juste dommage que cela ne soit pas une association du 2^{ème} arrondissement qui porte ce projet et encore plus dommage que sur les 284 800 euros il n'y a pas une association du 2^{ème} qui soit sélectionnée !

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/670 Examen et adoption du compte administratif – Etat spécial de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon pour l'exercice 2017

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je vais vous présenter et vous donner des éléments sur le compte administratif et ensuite cela sera notre doyen d'âge qui présidera la séance pendant quelques instants pour la discussion et pour son adoption. Le compte administratif, c'est le résultat, le compte rendu qui a été réalisé au niveau budgétaire. L'exercice 2017 est encore marqué par une maîtrise des dépenses avec une consommation du budget alloué de 84% en 2016 et de 83% en 2017.

Un autre aspect positif de la gestion financière de la mairie du 2^{ème} arrondissement c'est la hausse de l'excédent d'exercice qui passe de 32.198 € en 2016 à 37.818 € en 2017. Nous ne dépensons pas la totalité de la somme qui nous ait allouée et nous avons une gestion rigoureuse de cet argent public.

J'ai noté que les dépenses stables sont, l'eau, les fournitures administratives, les frais en alimentation des crèches, pendant plusieurs années elles avaient augmenté et là, elles se sont stabilisées. Les dépenses en baisse se sont le gaz et électricité. On a dépensé 24% en moins sur les charges d'énergie, ce qui est à noter, parce que ce n'était pas si simple que cela. C'est là aussi où on voit que les investissements, les travaux et les consignes passées à l'ensemble des utilisateurs sont efficaces. On a été aussi aidé en 2017 par la météo. Il y a les frais de maintenance des bâtiments, on a dépensé environ 2000 euros de moins et les frais d'affranchissement qui sont des dépenses en baisse parce que malgré l'augmentation des tarifs postaux on a baissé de l'ordre de 8500 euros, une baisse de 23% des frais d'affranchissement, c'est toujours l'effet mails qui est contenu. Je note quand même, cela fait suite aux débats qu'on a eu tout à l'heure, que les recettes de location de salles sont en hausse constante depuis 2012. Le montant des recettes des locations de salles reversé à la Mairie du 2^e est passé de 27.960 € en 2016 à 29.966 € en 2017, dont 30% sont reversés à la Mairie Centrale. Ces recettes devraient augmenter encore en 2018. Dans nos quatre salles associatives nous accueillons 137 associations au total, parfois pour une seule fois ou sur des activités régulières. Nous sommes en capacité de gérer pour le bien du grand public et pour le bien des associations des salles associatives. Ce n'est pas notre savoir-faire qui doit être mis en cause dans ce domaine.

C'est une gestion dont on est assez fier parce qu'elle demande beaucoup de travail au quotidien à l'ensemble des services sous la direction de Mme Thomas-Chaffange qui œuvre à la tenue des comptes, à l'engagement et au paiement des dépenses et à la mise en place de ces politiques. Je profite de cette occasion pour remercier Mme Thomas-Chaffange d'une part et l'ensemble de son personnel de manière tout à fait officielle. Vous pouvez maintenant en discuter sous la responsabilité de M. Bernard, notre doyen.

M. Bernard : Merci d'échanger si vous avez besoin d'échanger. En ce qui nous concerne, nous qui formons les 3 élus d'opposition, on sait très bien que nous ne participons pas à cette gestion mais néanmoins, je n'ai aucune raison et je le dis avec humilité, de douter de la bonne gestion de M. le Maire du 2^{ème} arrondissement, largement soutenu par sa directrice des services généraux et l'ensemble de son personnel. Je pense que cette gestion et les contrôles de factures y compris les contrôles de recettes sur les salles pour les associations sont bien faits. C'est extraordinaire, d'ailleurs on devrait vous faire gérer toutes les salles de cet arrondissement (rires).

Je ne peux que me féliciter de la clarté des propos qui nous ont été tenus et je vous encourage à donner unanimement un satisfecit au Maire du 2^{ème} arrondissement et à toutes ses équipes d'adjoints. Je saluerai au nom de l'opposition ce travail de qualité. Nous pouvons le rappeler.

M. le Maire, je suis heureux de vous rendre ce fauteuil. Qu'est-ce qu'on a pu dire de mauvaises choses sur vous !

M. le Maire : Je lirai le compte rendu en temps utile !

M. Bernard : Je crois que vous avez bien entendu la très large majorité et je dirai même l'unanimité pour la gestion que vous faites de cet arrondissement et que j'ai félicité moi aussi au nom de l'opposition l'ensemble des services. Et nous allons les applaudir les services (applaudissements).

Mme Thomas-Chaffange : M. Bernard veut nous confier l'intégralité de la gestion des salles du 2^{ème}.

M. le Maire : M. Bernard, je vous remercie d'avoir présidé cette séance, je vous remercie pour les mots très aimables que vous venez de prononcer et je vous remercie de reconnaître la qualité de la gestion financière et administrative de cet arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/671 Examen et adoption de l'état spécial du 2^{ème} arrondissement pour l'exercice 2018 – Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Au chapitre des questions diverses, je voulais vous informer que nous avons mis une contribution des élus du 2^{ème} arrondissement dans le cahier de concertation officielle sur la requalification de l'A6/A7. Nous avons procédé à cet acte important le 26 avril 2018. C'est un document qui donne l'avis officiel de notre majorité. Il y avait une concertation publique, ce document est à disposition de tous.

Deuxième information, c'est le point sur le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs. Vous savez qu'il y a une campagne de financement participatif qui a été lancée pour dessiner le nouveau Musée des Tissus. Un projet porté par la CCI, par Unitex et le nouveau chef de file, qu'est la Région. Cette campagne se poursuit, elle a réuni plus de 160 000 euros. La mairie est heureuse et fière de ce succès auquel elle a appelé en diffusant largement. Pour le moment c'est un travail très souterrain, les travaux sont annoncés pour 2019 et on attend avec impatience le projet de renaissance de ces Musées.

Dernières informations, quelques dates à mettre à vos agendas. Alexandra de Brosse vous l'a dit tout à l'heure, le 26 mai de 9h30 à 12h30 sur la place Ampère, il y a le troc aux plantes du conseil de quartier Bellecour/Carnot. Le 3 juin, Mme Guilloteau vous l'a dit tout à l'heure à partir de 9h30 et toute la journée, il y a le Pardon des Mariniers, la grande fête du 2^{ème} arrondissement. Une opération originale et importante que l'on prépare depuis longtemps et nous espérons son succès, c'est pour tous les propriétaires de chien le 9 juin après-midi, une opération : « J'aime mon chien, j'aime ma ville ». Après les séances d'éducation canine qu'on avait organisées il y a quelques années, nous reprenons un cycle lié à l'animal en ville.

Il y a un grand concours de pétanque qui sera sur les terrains de la Boule Ravat au profit de l'association « Docteur Clown » en partenariat avec la mairie du 2^{ème} arrondissement. Une compétition humanitaire, caritative qui se déroulait auparavant sur le territoire du 6^{ème} arrondissement et qui rejoint la presque île cette année. Cela aura lieu le 10 juin après-midi. Un « rendez-vous de la Confluence », à l'attention des habitants de Confluence aura lieu le 12 juin à 19h pour donner un certain nombre d'informations sur leur quartier. Et enfin, dernier rendez-vous, nous avons un conseil d'arrondissement le 18 juin 18h qui sera suivi à 19h d'un CICA général. Les associations pourront poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Je vous souhaite une très belle soirée, notre séance est terminée, merci d'y avoir participé.

La séance est levée à 19h20